COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 26 janvier 2010 (Réf C1/2010)

Membres présents : Mesdames Odile ZACCARON, Maryse VILLARD (suppl. Dominique CROS), Martine LACLAU, Monique PORCU, Sandrine SANDRAL, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGE, Joël MARQUES, Samuel POUSTHOMIS, Jean-Pierre LANNES (suppl. Jean-Louis PUECH), Jean-Marie POUSTHOMIS, Jean-Louis FABRE, Thierry VIEULES, Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE : **17 membres**.

Ont également participé : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller Général), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 8 décembre 2009,
2. Point sur la réforme de la taxe professionnelle,
3. Dossiers DGE et premières orientations budgétaires 2010,
4. Lancement de la consultation pour le marché pluriannuel de voirie,
5. Point sur la démarche d'élaboration du PLU intercommunal,
6. Point sur les chantiers en cours : micro crèche, local technique, zone bois et atelier relais Galonnier, …
7. Informations sur les marchés publics,
8. Informations et questions diverses,
9. Pot de la nouvelle année.

En préambule de la réunion, Damien CHAMAYOU tient à rendre un hommage à Alain VERDY, adjoint au Maire de Saint-André, membre très actif et doyen du Conseil de la CCMA, disparu des suites d'une maladie.

Tous les membres du Conseil s'associent au Président pour respecter une minute de silence en l'honneur de Alain.

Les membres du Conseil souhaitent ensuite la bienvenue à Monique PORCU qui a été désignée comme membre titulaire du Conseil de la CCMA par la commune de Saint-André.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 8 décembre 2009

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 8 décembre 2009.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Point sur la réforme de la taxe professionnelle

La réforme de la taxe professionnelle aura des répercussions sur le budget de la CCMA dés l'année 2010. Stéphane AZAM présente et remet aux membres du Conseil un document de synthèse reprenant le contenu et les effets de cette réforme.

Il convient de retenir que la cotisation économique territoriale (CET), qui remplace la taxe professionnelle, sera composée de deux cotisations :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) basée sur la valeur locative des biens passibles de taxes foncières et selon un taux fixé annuellement par les collectivités,
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), basée sur la valeur ajoutée, selon un taux fixé au niveau national et dégressif selon le chiffre d'affaires, et perçue à 26,5 % de son total par le niveau communal (EPCI/Commues).

La réforme entre en vigueur au 1er janvier 2010 pour les entreprises ; celles-ci devraient voir baisser leur imposition professionnelle à l'occasion de cette réforme.

S'agissant des collectivités, la réforme entre pleinement en vigueur au 1er janvier 2011 ; l'année 2010 étant une année de transition au cours de laquelle les collectivités perçoivent une compensation dite « relais » en lieu et place du produit de la TP qu'elles auraient encaissées.

III. Dossiers DGE et premières orientations budgétaires 2010

1. Résultats budgétaires 2009 et premières orientations 2010

Stéphane AZAM présente un tableau reprenant les résultats de l'exécution de l'année budgétaire 2009.

Le compte administratif qui sera présenté lors du prochain Conseil fera apparaître un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 354 993,70 € et un excédent de la section d'investissement de 12 510,36 €. Après la reprise des restes à réaliser (- 230 413,60 €) et du déficit reporté de la section d'investissement de 49 224,89 €, le résultat cumulé se trouve excédentaire pour 87 865,57 €.

Stéphane AZAM et Damien CHAMAYOU présentent également un état de réalisation des opérations d'investissement inscrites au budget 2009. Cet état fait apparaître que beaucoup d'opérations ont pu être engagées mais ne sont pas encore terminées et que les restes à réaliser représentent un volume financier important. Quelques opérations ont donné lieu à observations :

- Opération n°74 - Etude des schémas communaux d'assainissement : enquêtes publiques à réaliser rapidement de façon à pouvoir engager le plus rapidement possible la réflexion sur la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) à l'échelle intercommunale. Chaque commune est invitée à désigner au sein de son conseil municipal une personne chargée de participer à cette réflexion.

- Opération n°87 – Aménagement ZA Trivalle : opération à boucler très rapidement compte tenu qu'un acompte de la subvention DDR nous a déjà été versé. Un débat a été engagé sur l'opportunité d'acquérir du terrain dans ce secteur pour aménager une voie d'accès de la rivière Oulas vers le rond-point de la Trivalle, afin de pouvoir supprimer la sortie actuelle sur la RD 999, au lieu-dit « La Remise », jugée trop dangereuse. Le projet ne faisant pas l'unanimité, il est décidé d'en reporter la discussion. Il est fort probable dans ces conditions que nous devrons rembourser l'acompte de DDR perçu.

- Opération n°91 – Elaboration d'une zone de développement éolien : L'opération est annulée en raison de l'avis défavorable émis par le Ministère de la Défense au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le secteur le plus favorable de notre Communauté de communes. La thématique du petit éolien, tout comme celle du photovoltaïque, sera toutefois intégrée dans le PLU intercommunal.

S'agissant de la préparation du budget 2010, il convient de prendre en compte plusieurs éléments nouveaux venant impacter la section de fonctionnement et d'intégrer quelques nouvelles opérations d'investissement.

Plusieurs éléments impactent la section de fonctionnement :

- La réforme de la taxe professionnelle qui, comme évoqué lors du précédent point à l'ordre du jour, produit des effets budgétaires dés cette année ; nous passons en effet d'une recette habituellement dynamique à une recette basée sur celle de l'année précédente.

- L'ouverture de la micro crèche à Alban à la fin du mois de mars de cette année : la CCMA s'est engagée à mettre à disposition un bâtiment et à apporter une subvention d'équilibre pour le fonctionnement de la structure, soit un accompagnement total estimé à environ 30 000 € pour l'année 2010 duquel il faudra déduire la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse (environ 60%).

- L'intégration de la gestion comptable du Réseau des écoles rurales des monts d'Alban.

- L'augmentation des horaires d'ouverture du Relais Assistantes Maternelles : passage de 8h45 hebdomadaire à 12h15.

Pour la section d'investissement, outre la budgétisation du surcoût de l'aménagement du local technique de la CCMA, quelques nouvelles opérations vont devoir être intégrées :

- Le programme annuel de voirie : sur proposition du Président, le Conseil décide de maintenir l'autofinancement de la CCMA au niveau de celui des années précédentes alors qu'un effort supplémentaire a été fait au cours de l'année 2009.

- L'élaboration du PLU intercommunal et l'achèvement de la carte communale du Fraysse.

- Le remplacement du camion de collecte des déchets qui arrive au terme de sa période d'amortissement et dont le coût annuel d'entretien ne cesse de croître. Un groupe d'élus composé de Jean-Pierre ROMAN, Joël MARQUES et Jean-Guy AUGE est désigné pour participer au choix du nouvel équipement, en collaboration avec les agents utilisant le camion.

- L'aménagement d'une maison des services publics ; projet sur lequel il convient d'avancer pour faciliter notamment le maintien d'une trésorerie sur Alban.

2. Dossiers DGE

Le Président propose de déposer une demande de financement, au titre de la DGE 2010, pour une opération de mise en sécurité de l'ancien foirail d'Alban. Ce dossier porte uniquement sur la remise en état de la structure du bâtiment (désamiantage de la toiture et du bardage, renforcement de la charpente, traitement et peinture de la structure métallique), le reste ayant déjà été financé au titre de l'aménagement d'un local technique.

Le projet, d'un coût évalué à 102 221,79 € H.T., pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

Etat (DGE 2010) (40 %)	40 889,00 €
Conseil Régional (10 %)	10 222,00 €
Autofinancement H.T.	51 110,79 €
Total de l'investissement H.T.	102 221,79 €

Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité, accepte d'engager le plus rapidement possible cette opération et approuve le plan de financement proposé ci-dessus.

Le Conseil de la CCMA accepte également de délibérer pour soutenir le projet d'acquisition d'équipements d'entretien de la voirie par la Commune de Curvalle. Cette acquisition serait réalisée dans le cadre de la constitution d'un pool commun de matériel d'entretien par la CCMA et ses Communes membres, géré par le biais d'une convention générale de services partagés conclue le 27 janvier 2008.

Le coût du matériel, tracteur équipé d'une faucheuse débrousailleuse et d'une étrave, a été évalué à 66 200,00 € H.T, avec un financement sollicité au titre de la DGE 2010 de 50%.

IV. Lancement de la consultation pour le marché pluriannuel de voirie

Le marché pluriannuel de travaux d'investissement et d'entretien sur voirie communautaire conclu en 2007 doit être renouvelé. Le Président propose de lancer une nouvelle consultation d'ici la fin de la première quinzaine du mois de février 2010.

Le dossier de consultation est en cours d'achèvement et prévoit un allotissement en 5 parties :

- Lot n° 1 : Location matériel, terrassements, bordures caniveaux et assainissement,
- Lot n° 2 : Fourniture et transport de matériaux,
- Lot n° 3 : Fourniture de liants,
- Lot n° 4 : Mise en oeuvre de matériaux et revêtement,
- Lot n° 5 : Réparation et enduits sur voies étroites.

Le Conseil prend acte du lancement par le Président de cette consultation selon la procédure adaptée, conformément à la délégation de fonction réalisée en début de mandat. Outre la publication d'un appel à candidature dans la presse, le dossier de consultation sera directement transmis aux entreprises locales ainsi qu'aux entreprises titulaires du précédent marché de voirie.

V. Point sur la démarche d'élaboration du PLU intercommunal

Le Président indique que, suite à la consultation de bureaux d'étude pour l'élaboration du PLU intercommunal, nous avons reçu deux candidatures : le bureau d'études CITADIA et un groupement constitué des cabinets BARJAUD et HUBERT.

Les deux offres ont été examinées en Bureau de la CCMA qui a retenu, à l'unanimité, celle de CITADIA. Ce prestataire est en effet celui qui a le plus d'expérience en matière de PLU intercommunal et qui connaît le mieux le territoire puisqu'il travaille depuis déjà trois ans sur

l'élaboration du SCOT du Grand Albigeois.

Une rencontre avec le bureau d'études sera organisée rapidement afin de caler les derniers détails du contrat de prestation et d'arrêter le planning de l'opération.

VI. Point sur les chantiers en cours

1. Réalisation de la micro crèche

Les travaux d'aménagement des locaux de la future micro crèche se déroulent normalement. Le bâtiment devrait pouvoir être livré comme prévu d'ici la fin mars.

Un comité de pilotage est prévu d'ici 1 mois pour faire un point sur l'état d'avancement de l'opération avec tous les partenaires.

2. Réalisation zone spécialisée bois et atelier relais Galonnier

Après de longues hésitations de la part de M. Jean-Pierre GALONNIER, liées à l'installation ou non de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, le contrat de réservation d'un atelier relais a enfin été signé le 23 décembre 2009.

Les opérations de construction de l'atelier relais et d'aménagement de la zone vont être engagées conjointement dans les plus brefs délais et devront être menées à allure forcée en raison du délai d'achèvement des opérations du Pôle d'excellence rurale prévu au 31 décembre 2010.

Le Président indique que le bâtiment sera un peu plus petit que prévu initialement pour tenir compte des moyens financiers de l'entreprise.

VII. Informations sur les marchés publics signés

Un seul marché public à procédure adaptée a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil : le marché pour la réalisation d'une mission de contrôle technique liée à la réhabilitation de l'ancien foirail d'Alban, confié à SOCOTEC.

VIII. Informations et questions diverses

1. Relance d'une association de commerçants

Damien CHAMAYOU indique que quelques commerçants d'Alban ont émis l'idée de relancer une association de commerçants/artisans dans le secteur. Une réunion a été organisée entre quelques commerçants et le syndicat d'initiative.

Le Président propose de profiter de cette occasion pour renforcer la coopération entre les différentes associations intervenant dans le domaine de l'animation locale, la promotion du territoire et des produits locaux (syndicat d'initiative, association Terroir Gourmand, association des commerçants, …).

Il proposera lors d'une prochaine réunion entre ces différentes parties d'ajuster les statuts du syndicat d'initiative afin qu'il puisse jouer un rôle fédératif.

2. Implantation d'une surface commerciale

Marin POUSTHOMIS informe les membres du Conseil que le groupe Carrefour a présenté à son tour à la Mairie d'Alban un projet d'implantation d'une grande surface commerciale sur la commune. Ce projet est un peu plus modeste que le projet du groupe Intermarché (environ 700 m²) et serait situé également le long d'une voie principale de circulation et non pas dans le centre du village.

Aucun permis de construire n'a été déposé à ce jour puisque le porteur de projet est à la recherche d'un terrain.

Le Président
Damien CHAMAYOU